

SECTEUR | Santé

# Cabinets médicaux

## Portrait statistique



# Sommaire



04 Les principaux enseignements

06 Une étude pilotée par l'OMPL



09 Les cabinets médicaux et leurs salariés

17 La structuration de l'emploi

29 Les pratiques de formation



33 Le chômage dans la branche

34 Lexique

# Les principaux enseignements

## Les cabinets médicaux et leurs salariés

- 88 560 salariés exercent dans 36 500 cabinets médicaux (données 2012).
- L'activité se répartit dans une majorité de cabinets de très petite taille : les trois quarts des entreprises comptent un à deux salariés et rassemblent 40 % des effectifs salariés de la branche.
- La couverture du territoire français est disparate selon les régions. Elle est à rapprocher de la densité en médecins libéraux, à savoir déséquilibrée sur le territoire national.
- Les métiers salariés sont peu diversifiés. Les salariés réalisent des tâches connexes à l'activité médicale :

accueil, secrétariat, gestion, entretien et activités paramédicales pour les MER (manipulateurs en électroradiologie médicale). Le métier de secrétaire concentre la moitié des effectifs salariés de la branche.

- Le niveau de qualification moyen est peu élevé : près des deux tiers des salariés possèdent un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.
- Les cabinets médicaux emploient respectivement la moitié des secrétaires médicaux et le tiers des manipulateurs radio en activité en France, les autres professionnels de ces métiers exerçant principalement en milieu hospitalier.

## Les évolutions et la structuration de la branche

- La tendance est à une lente concentration de l'activité dans des cabinets de plus grande taille : 5 000 cabinets de moins qu'il y a dix ans, tandis que les effectifs salariés sont restés stables sur la même période.
- La composition de l'emploi s'est transformée au cours de la dernière décennie. Les recrutements se sont resserrés sur les métiers administratifs. Ainsi, les secrétaires représentent aujourd'hui la moitié des effectifs

contre un tiers il y a vingt ans. Cette évolution ne reflète pas les tendances observées dans le reste de l'économie. En effet, les médecins ont sensiblement étoffé leurs effectifs de secrétaires, alors que ce métier enregistre une forte décroissance dans le reste du tertiaire. S'agissant des MER, le secteur hospitalier paraît plus dynamique que les cabinets médicaux : la proportion de professionnels travaillant dans le secteur libéral diminue.

## Les caractéristiques des salariés

- Les emplois sont stables, souvent à temps partiel et occupés, en grande majorité, par des femmes : neuf salariés sur dix sont des femmes. La branche des cabinets médicaux est, avec les autres branches des profes-

sions libérales de santé (cabinets dentaires, pharmacie d'officine, laboratoires de biologie médicale, cliniques vétérinaires), parmi les secteurs les plus féminisés de France.

- La branche se distingue par un âge moyen des salariés élevé au regard de l'ensemble de la population active française : 30 % des effectifs sont âgés de 50 ans ou plus.
- La taille du cabinet employeur fait varier significativement les fonctions demandées, les profils recrutés et les conditions d'emploi proposées. Le niveau de formation

initiale s'élève chez les salariés nouvellement arrivés sur le marché du travail. Les grands cabinets ont tendance à recruter des secrétaires plus jeunes, plus qualifiés et avec des conditions d'emploi plus flexibles que les cabinets de petite taille.

## La rémunération et ses déterminants

- Les catégories socioprofessionnelles structurent fortement les rémunérations. La dispersion des rémunérations est en revanche plutôt limitée au sein de chaque métier, en particulier l'âge et l'ancienneté ont un effet limité sur la trajectoire des rémunérations.

- En effectifs réduits, les hommes occupent des emplois en moyenne davantage rémunérateurs. Leurs salaires moyens sont supérieurs de 36 % à ceux des femmes. Les emplois d'encadrement et à temps plein, qu'ils occupent plus souvent, expliquent cet écart.

## Les pratiques de formation

- L'effort de formation continue est globalement faible dans la branche : le plan de formation a été utilisé par 6 % des entreprises au cours des trois années considérées (2010-2011-2012), et moins de 10 % des salariés en ont bénéficié. Ces taux classent la branche en dernière position parmi les professions libérales de la santé. L'accès à la formation tend toutefois à se renforcer au fil du temps.
- L'essentiel des formations est réalisé au sein des cabinets d'au moins 10 salariés. Le nombre de formations suivies a augmenté au cours des dernières années dans les cabinets de grande taille, tandis qu'il est resté stable dans les cabinets mono-salarié.

- Les salariés bénéficient très inégalement de formations continues selon leur métier. Les MER concentrent l'effort de formation pour répondre à des obligations réglementaires, notamment en radioprotection : près des deux tiers des effectifs sont formés annuellement. Seuls 8 % des secrétaires accèdent à une formation chaque année.
- Les salariés les plus jeunes sont les principaux bénéficiaires de formation, posant la question de l'adéquation de la formation initiale à la prise de poste.

## Le chômage dans la branche

- La branche connaît un faible niveau de chômage, à l'instar du secteur de la santé et des professions libérales.
- Toutefois, les jeunes s'y trouvent désormais exposés. En effet, si les salariés expérimentés bénéficient majoritairement

de CDI (contrat à durée indéterminée), chez les jeunes en revanche, la part élevée des CDD (contrat à durée déterminée) et les périodes de chômage attestent d'un processus long d'insertion professionnelle.

# Une étude pilotée par l'OMPL

## Finalités

### Un appui au service de la réflexion prospective

Ce portrait statistique, qui constitue la première partie de l'étude prospective de branche, résulte d'une demande de la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) des cabinets médicaux adressée à l'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales).

Sa finalité est d'apporter des éléments d'observation, d'analyse et de prospective qui serviront :

- ▶ à la branche, dans l'élaboration de sa politique emploi formation et en particulier de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de branche ;
- ▶ aux entreprises, pour disposer d'un regard extérieur sur l'évolution des entreprises, des emplois et des compétences ;
- ▶ aux salariés pour mieux appréhender leur évolution et leur mobilité professionnelles.

## Méthodologie

### Sources des données exploitées

Le champ du portrait de branche des cabinets médicaux est défini par les codes NAF (Nomenclature d'activités française) :

- ▶ 8621 : activités des médecins généralistes ;
- ▶ 8622 : activités des médecins spécialistes, dont 8622A : activités de radiodiagnostic et de radiothérapie, 8622B : activités chirurgicales, 8622C : autres activités des médecins spécialistes.

Différentes sources statistiques sont utilisées suivant les thèmes abordés.

### Les établissements et leurs effectifs salariés

L'estimation des effectifs de la branche est réalisée à partir du rapprochement de différentes sources :

- ▶ le recensement des effectifs collectés par Actalians

(Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales) ;

- ▶ l'exploitation de la DADS (Déclaration annuelle des données sociales) de 2010 réalisée par la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques) sur la base du rattachement des entreprises à l'IDCC-1147 (Convention collective de la branche) ;
- ▶ les données proposées par l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) (2008-2012) sur l'emploi salarié des cabinets médicaux rattachés aux codes NAF 86.21 et 86.22, en utilisant une clé de répartition tirée de l'analyse détaillée des DADS ;
- ▶ les données Unistatis (plus anciennes compilées par l'Unédic (1993-2010) sur le rattachement aux mêmes codes d'activités) ;
- ▶ les estimations proposées dans les précédents rapports de branche des cabinets médicaux réalisés par l'OMPL et sourcés Unédic.

### Les caractéristiques des salariés

Une nomenclature des métiers a été construite, à partir d'un traitement de l'enquête Emploi et des DADS. Elle a permis d'extraire la liste des métiers présents dans la branche à un niveau de libellé fin.

L'analyse détaillée par métier a été menée à partir :

- ▶ d'une exploitation spécifique du fichier des DADS au 1/12<sup>e</sup> portant sur le périmètre de la convention collective et disponible à ce jour pour les années 2007 à 2010 ;
- ▶ de l'enquête Emploi de l'Insee exploitable pour les années 1993 à 2012, moyennant plusieurs ponts entre les nomenclatures NAF 1993, 2003 et 2008, d'une part, et les nomenclatures PCS 1982 et 2003, d'autre part ;
- ▶ des données issues des précédents portraits de branche des cabinets médicaux et des études transverses produits par l'OMPL pour les références extérieures à la branche.

### La rémunération des salariés

Les données sur les salaires sont issues :

- ▶ des informations contenues dans le fichier des DADS au 1/12<sup>e</sup> qui portent sur la rémunération nette totale annuelle, toutes périodes de travail confondues, données fournies en 23 tranches ;
- ▶ des moyennes des salaires par catégorie de salariés dans l'exploitation des DADS fournies par la Dares au niveau du périmètre de la convention collective ;

- ▶ des données des stagiaires de la formation professionnelle d'Actalians qui permettent de disposer des informations sur les salaires d'un échantillon de 21 000 salariés de la branche ayant bénéficié d'une formation au cours des années 2010 à 2012.

### Les pratiques de formation

Les données exploitées sont issues :

- ▶ des données brutes des fichiers d'Actalians-OPCA PL pour les années 2010, 2011 et 2012 ;
- ▶ des données des précédents portraits de branche des cabinets médicaux ;
- ▶ des études transverses produites par l'OMPL pour les références extérieures à la branche et pour les années antérieures à 2010.

### Estimation des effectifs selon les différentes sources

Les effectifs de la branche peuvent être estimés à partir de plusieurs sources administratives (ci-dessous).

Ces sources reposent sur des dispositifs statistiques qui diffèrent dans leur construction (modes de collecte de l'information, redressements...). C'est pourquoi des écarts existent entre les différents résultats obtenus. Les écarts ne présentent toutefois pas de variations significatives.

| Source         | Année | Méthode de comptage          | Champ d'investigation retenu pour le rapport de branche | Nombre d'établissements | Nombre de salariés |
|----------------|-------|------------------------------|---|-------------------------|--------------------|
| Actalians      | 2012  | Base cotisante               | -   | 36 500                  | 88 560             |
| DADS           | 2010  | Déclaration 31/12            | IDCC  | 32 740 <sup>1</sup>     | 82 220             |
| DADS           | 2010  | Fichier au 1/12 <sup>e</sup> | IDCC  | -                       | 75 852             |
| Unistatis      | 2010  | Cotisations                  | NAF   | 30 923 <sup>2</sup>     | 87 384             |
| ACOSS          | 2012  | Base Séquoia                 | NAF   | 25 678                  | 79 613             |
| Enquête Emploi | 2011  | Enquête redressée            | NAF, CJUR... <sup>3</sup>                               | -                       | 82 095             |

<sup>1</sup> Nombre d'entreprises (IDCC principal).

<sup>2</sup> Établissements employeurs au sens de l'Unédic.

<sup>3</sup> Code NAF, catégorie juridique de l'employeur, statut salarié, employeur privé.



## Les partenaires

Ce travail a été réalisé en coproduction. Les partenaires et copilotes de l'étude sont :

- ▶ l'OMPL ;
- ▶ la CPNEFP des cabinets médicaux ;
- ▶ le cabinet Quadrat-Études.

L'OMPL est le financeur de cette étude. Il est l'observatoire prospectif duquel relèvent les cabinets médicaux. Il a une mission de production d'études sur les enjeux emploi-formation, notamment pour l'accompagnement des entreprises dans la définition de leurs politiques de formation,

et des salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels.

La CPNEFP a assumé la responsabilité du copilotage de cette étude. Elle joue un rôle clé pour l'appropriation et l'exploitation par la branche, ses entreprises et ses salariés, des analyses proposées dans le rapport.

Quadrat-Études, cabinet d'études et de conseil, a été choisi pour animer et produire la présente étude selon la méthodologie présentée ci-dessus.

# Les cabinets médicaux et leurs salariés

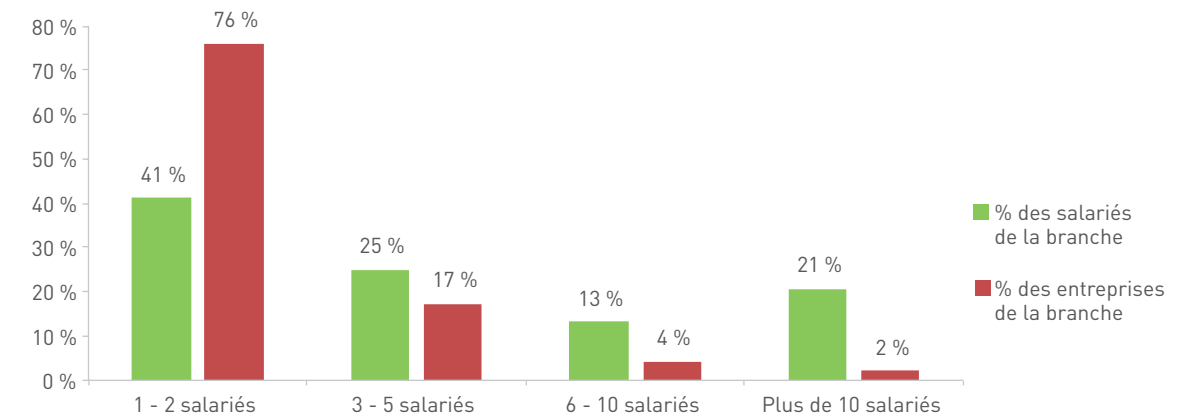
## Les cabinets médicaux

### « Une majorité de cabinets de très petite taille »

La branche recense 88 560 salariés, qui exercent dans 36 500 cabinets médicaux employeurs (données 2012). La majorité d'entre eux (76 %) emploie entre un et deux salariés. Ces cabinets réunissent 41 % des effectifs salariés de la branche.

Les cabinets de plus de 10 salariés rassemblent 2 % des entreprises. S'ils représentent une part très faible des cabinets, ils regroupent une proportion non négligeable des effectifs salariés : 21 %.

### ► Répartition des entreprises et des salariés selon la taille (2012)



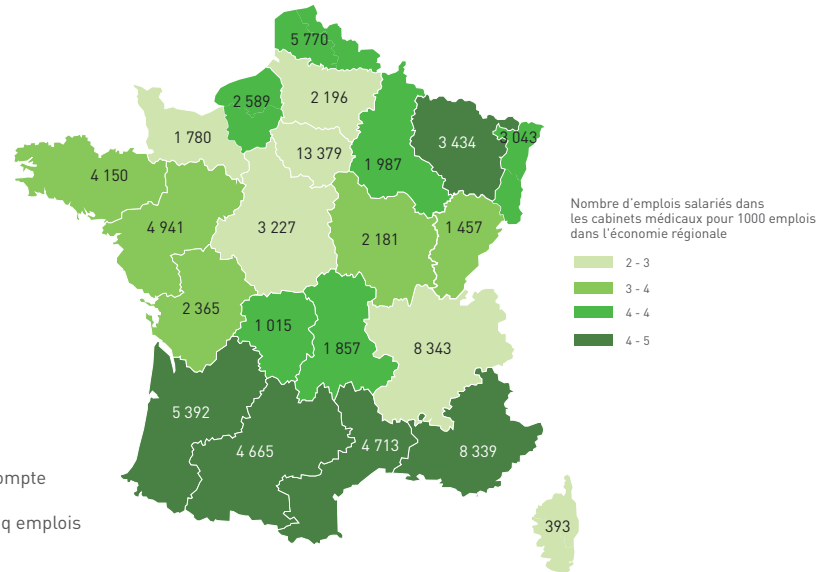
[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

### « Couverture du territoire français disparate selon les régions »

Les effectifs régionaux de salariés rapportés à la population totale de salariés donnent à voir des densités disparates. La densité d'emplois salariés en cabinet médical est

plus élevée dans les régions situées au Sud de la France et dans l'Est. Inversement, elle est plus faible dans les territoires les plus urbanisés de France (Ile-de-France et Rhône-Alpes).

## ► Répartition régionale des salariés : effectifs et densité pour 1 000 salariés



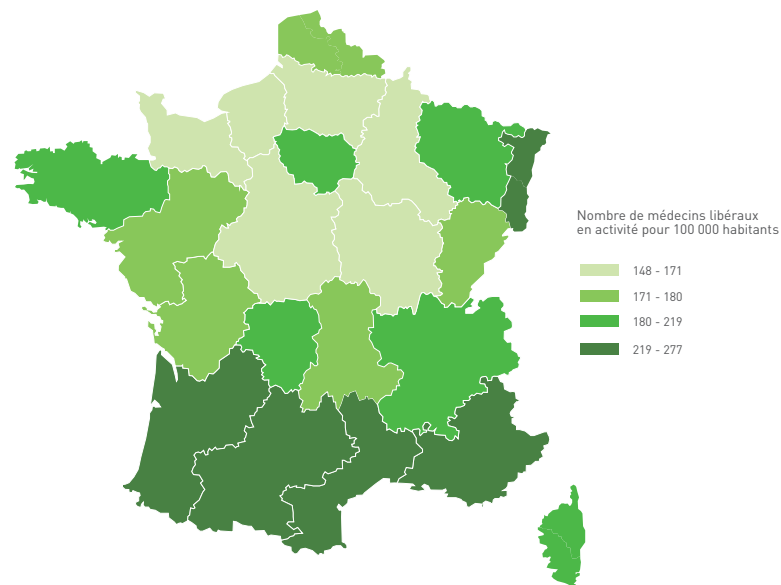
**Clé de lecture :** la région haute-Normandie compte 2 589 salariés dans les cabinets médicaux. Sur 1 000 emplois dans la région, quatre à cinq emplois dépendent des cabinets médicaux.

[Source : Actaliens/OPCA PL 2012, DADS 2012]

La répartition géographique de l'emploi salarié est à rapprocher de la densité médicale : les régions du Sud et de l'Est sont, comparativement à leur population, mieux

dotées en médecins libéraux que le reste de la France. Les régions autour de l'Île-de-France présentent les densités médicales les plus faibles.

## ► Répartition régionale des médecins libéraux : densité pour 100 000 habitants



[Source : DREES 2013]

## Évolution de la structuration de l'activité

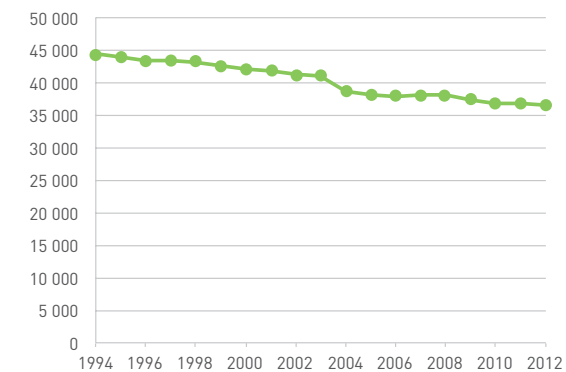
## « Lente concentration de l'activité dans des cabinets de plus grande taille »

Le nombre de cabinets médicaux employeurs s'inscrit sur une tendance décroissante au cours de la dernière décennie : 5 000 cabinets de moins qu'en 2002.

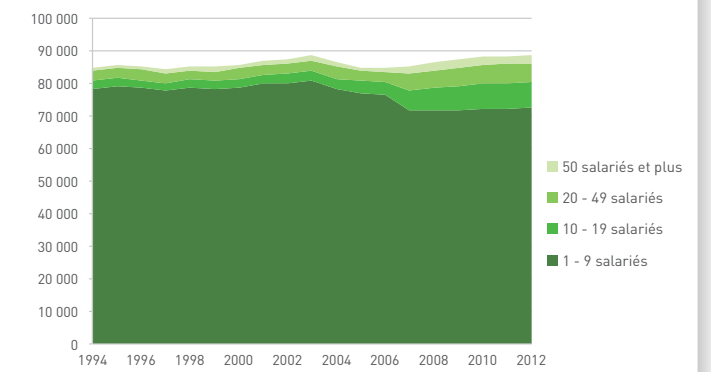
En revanche, les effectifs salariés sont stables sur la même période (+ 0,1 %) et l'effectif moyen est passé de 2 à 2,4 salariés.

Ainsi, la branche, très atomisée, connaît un lent mouvement de concentration.

## ► Évolution du nombre de cabinets médicaux depuis 1994



## ► Évolution de la composition de l'emploi depuis 1994



[Source : Unistatis 2012]

## Les métiers salariés dans les cabinets médicaux

## « Métiers salariés peu diversifiés et niveau de qualification moyen peu élevé »

Le métier de secrétaire médical concentre 49 % des salariés de la branche. Les activités administratives et de gestion sont également réalisées par des agents administratifs : comptables (10 %), assistants de direction et cadres (5 %).

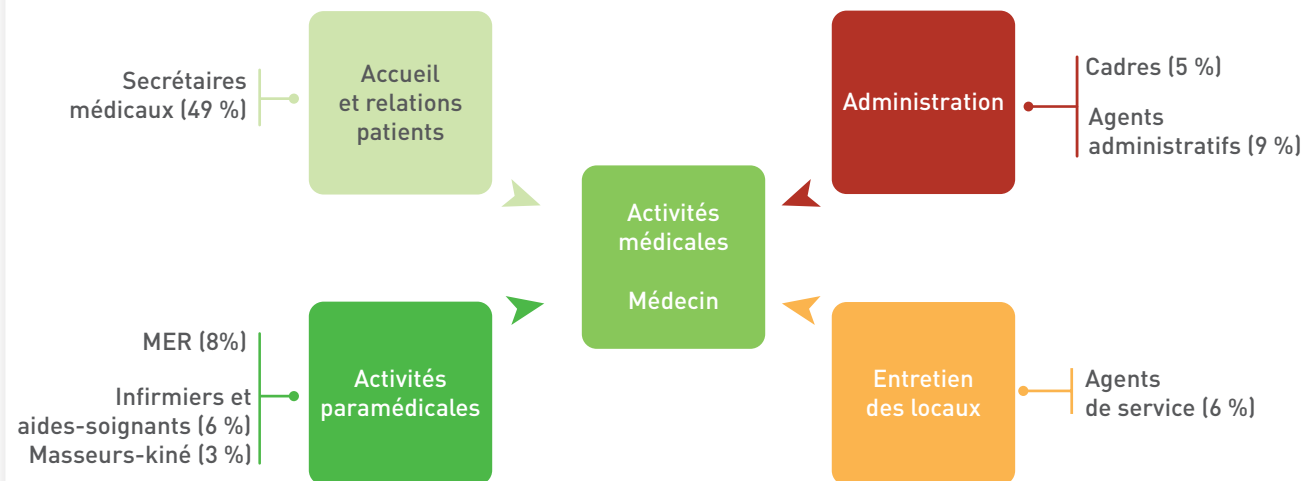
Les autres métiers, qui représentent environ un quart des effectifs totaux, correspondent aux techniciens médicaux, majoritairement aux MER (8 %) ou d'autres professionnels

paramédicaux (9 %) tels que les masseurs-kinésithérapeutes.

Les agents de service, en charge de l'entretien des locaux, représentent 6 % des effectifs.

Près des deux tiers des salariés possèdent un diplôme inférieur au baccalauréat.

## ► Répartition des 88 560 salariés non-médicaux selon leur métier



(Source : DADS et enquête Emploi 2012)

## « La moitié des secrétaires médicaux et le tiers des manipulateurs radio »

Les métiers spécifiques aux cabinets médicaux s'exercent en cabinet médical et en structure hospitalière.

Les secrétaires des cabinets médicaux regroupent 8 % des secrétaires de l'ensemble de l'activité économique française. Les cabinets médicaux emploient près de la moitié (47 %) des secrétaires travaillant dans le domaine de la santé.

S'agissant des MER, les cabinets médicaux constituent le deuxième lieu d'exercice de ce métier après le secteur public hospitalier : un peu plus d'un tiers (35 %) des professionnels en activité travaillent dans la branche.

## ► Secrétaire médical

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Niveau de diplôme</b>     | Métier accessible avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un diplôme de niveau baccalauréat ;</li> <li>• un BEP dans le secteur tertiaire complété par une expérience dans le secteur médical.</li> </ul>  |
| <b>Contenu du métier</b>     | Ce métier conjugue activités classiques de secrétariat, identiques à l'ensemble du tertiaire, et interventions spécifiques liées au contexte médical d'exercice.<br>Dans le cadre de son emploi, le secrétaire médical : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueille, renseigne et oriente les patients ;</li> <li>• assure le suivi des dossiers médicaux des patients ;</li> <li>• planifie les activités (prise de rendez-vous, gestion de l'agenda des consultations) ;</li> <li>• peut effectuer des opérations de facturation/encaissement et aider à la comptabilité.</li> </ul> |
| <b>Compétences</b>           | Pour un secrétaire intervenant en milieu médical, il est attendu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des connaissances techniques : bonne maîtrise de la dactylographie et de l'outil bureautique, connaissances générales de la terminologie médicale et du système d'assurance maladie ;</li> <li>• des qualités relationnelles : conciliation de capacités d'écoute et de disponibilité vis-à-vis du patient avec la gestion des priorités et une rapidité d'exécution.</li> </ul>   |
| <b>Conditions d'exercice</b> | Le métier de secrétaire médical s'exerce en cabinet médical (secteur privé), mais également dans des établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux, de statut public ou privé.  |

## ► Manipulateur en électroradiologie médicale (MER)

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Niveau de diplôme</b>     | Ce métier nécessite l'obtention du diplôme d'État de manipulateur en électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur (DTS) en imagerie médicale et radiologie thérapeutique. Ces diplômes se préparent en trois ans après un bac S, STLL ou SMS.   |
| <b>Contenu du métier</b>     | Sous la responsabilité du médecin radiologue dont il est l'auxiliaire paramédical, le MER réalise la manipulation d'appareils de diagnostic ou de thérapie, en interaction avec les patients.<br>Dans le cadre de son emploi, le MER : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prépare la salle d'examen, accueille et installe les patients ;</li> <li>• réalise les soins à visée diagnostique (examen d'imagerie médicale) ou thérapeutique (radiothérapie) à l'aide de différents types de matériel d'électroradiologie (radiologie, scanner, échographie, IRM) ;</li> <li>• recherche, traite, exploite et transmet les données recueillies au médecin radiologue.</li> </ul> |
| <b>Compétences</b>           | Métier paramédical, il mobilise : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une forte composante technique : la réalisation des examens nécessite rigueur et précision afin de respecter les normes, règles et pratiques techniques, ainsi qu'une bonne capacité d'adaptation aux matériels, qui sont fortement évolutifs ;</li> <li>• une importante composante relationnelle : la bonne conduite de la relation patients suppose des qualités humaines pour accueillir, informer, recueillir le consentement et rassurer les patients.</li> </ul>  |
| <b>Conditions d'exercice</b> | Le MER exerce en cabinet médical (secteur libéral) ou en établissement hospitalier.   |

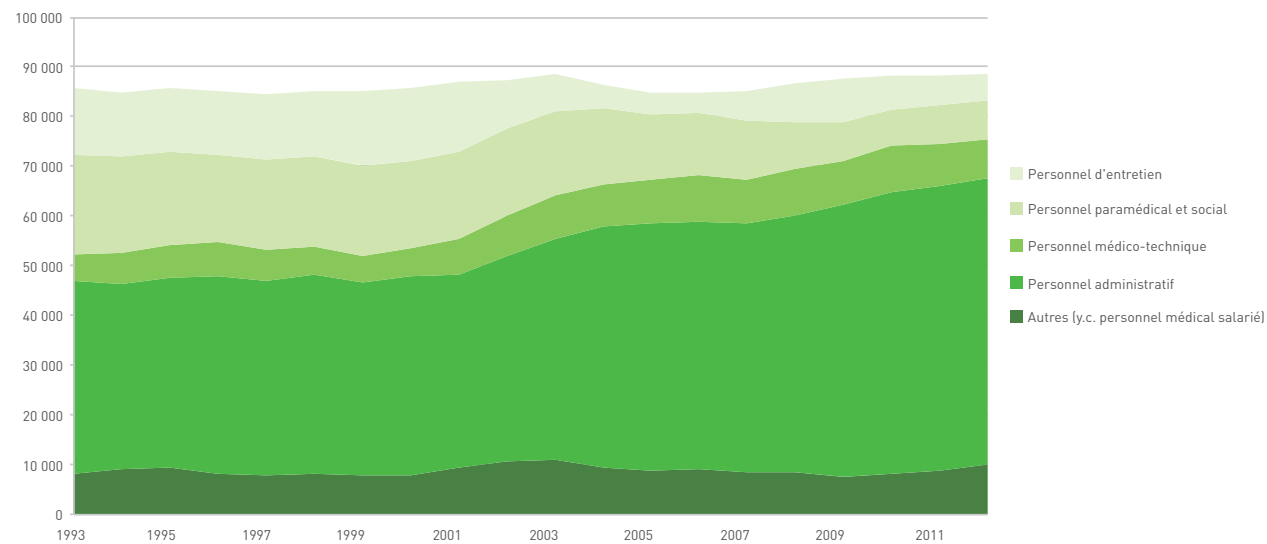
## Évolution de la composition de l'emploi

### «Transformation au cours de la dernière décennie»

Les fonctions administratives se sont nettement renforcées à partir du début de la décennie 2000. Dans le même temps,

les effectifs de personnel d'entretien et de personnel paramédical et social ont connu un recul marqué. Les personnels médico-techniques se sont consolidés (1993-2003) puis ont vu leurs effectifs décroître légèrement.

#### ► Évolution de la composition de l'emploi par métier dans la branche depuis 1993



#### ► Croissance annuelle moyenne des effectifs dans la branche depuis 1993

|                                 | 1993 - 2002  | 2003 - 2012 |
|---------------------------------|--------------|-------------|
| Personnel médical               | 3 %          | -0,8 %      |
| Personnel paramédical et social | -1,5 %       | -8,2 %      |
| Personnel médico-technique      | 4,8 %        | -1 %        |
| Personnel administratif         | 0,7 %        | 2,9 %       |
| Personnel d'entretien           | -3,4 %       | -4,1 %      |
| <b>Ensemble</b>                 | <b>0,2 %</b> | <b>0 %</b>  |

[Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012]

### «L'évolution de la composition de l'emploi en décalage avec le reste de l'économie»

Les deux principaux métiers ont connu une évolution positive de leurs effectifs au cours des vingt dernières années : le métier de secrétaire enregistre une croissance dyna-

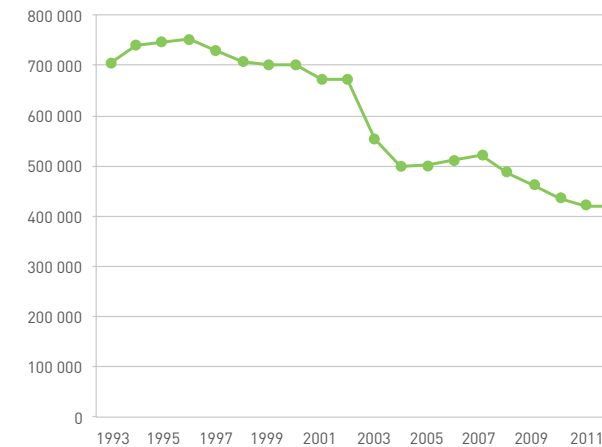
#### ■ Secrétaire médical

Les effectifs des secrétaires travaillant en cabinet médical ont suivi une trajectoire ascendante, alors que ce métier enregistre un recul notable dans le reste de l'économie. Plus spécifiquement dans le secteur de la santé, le métier affiche une évolution encore plus rapide dans le secteur

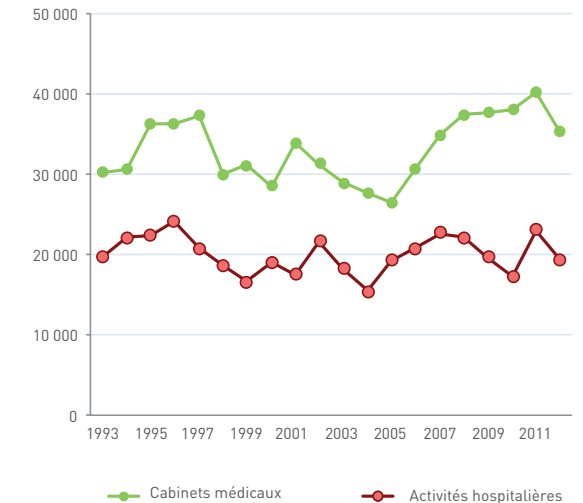
mique, tandis que la progression du métier de MER est plus limitée. Ces trajectoires ne sont pourtant pas le reflet de l'évolution de ces métiers dans l'ensemble de l'économie. La branche des cabinets médicaux possède donc des déterminants de l'emploi spécifiques.

des cabinets médicaux que dans celui de l'hospitalisation. Les cabinets médicaux emploient désormais près de trois secrétaires médicaux en activité sur cinq en 2012, contre deux sur cinq en 1993.

#### ► Évolution des effectifs de secrétaires dans l'ensemble de l'économie depuis 1993



#### ► Évolution des effectifs de secrétaires médicaux dans le secteur de la santé depuis 1993



[Source : Unistatis 2012]

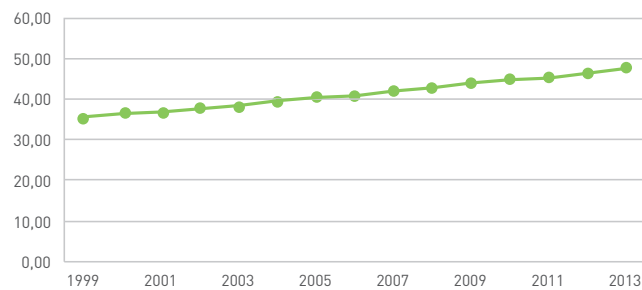


### ■ Manipulateur en électroradiologie médicale (MER)

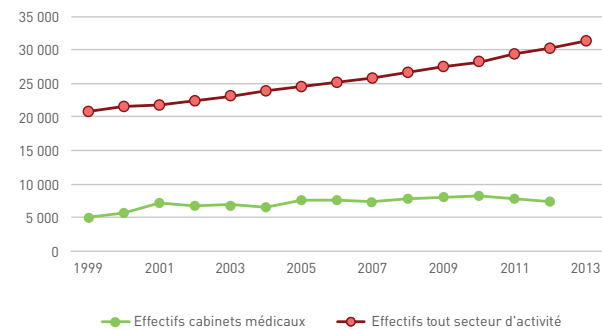
Inversement, la croissance générale des effectifs de MER, constatée depuis les deux dernières décennies, a été insufflée par le secteur hospitalier plutôt que par la branche des

cabinets médicaux. La proportion de MER exerçant dans le secteur libéral s'est réduite sur la période.

#### ► Évolution de la densité de MER (‰ habitants) depuis 1999



#### ► Évolution des effectifs de MER dans l'ensemble de l'économie et dans la branche depuis 1999



(Source : DREES 2012)

## La structuration de l'emploi

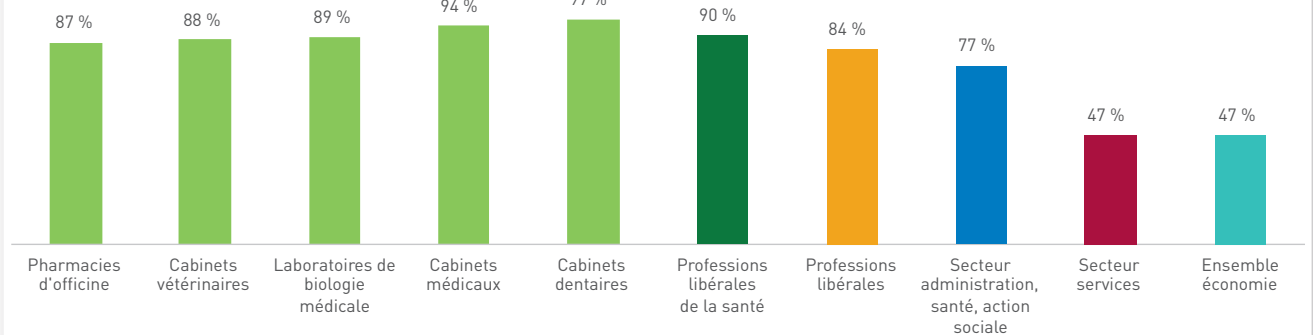
### Les caractéristiques des salariés

#### « Majoritairement des femmes »

Les cabinets médicaux se caractérisent par la prédominance des effectifs féminins, qui occupent près de neuf emplois salariés sur dix. Plus généralement, les domaines d'activité de la santé et de l'action sociale sont très fémi-

nisés : 77 % de femmes contre 47 % dans la population salariée générale. La branche compte ainsi parmi les secteurs les plus féminisés de France avec les autres branches des professions libérales de santé, la coiffure et la vente d'habillement.

#### ► Part des femmes parmi les salariés (2011)



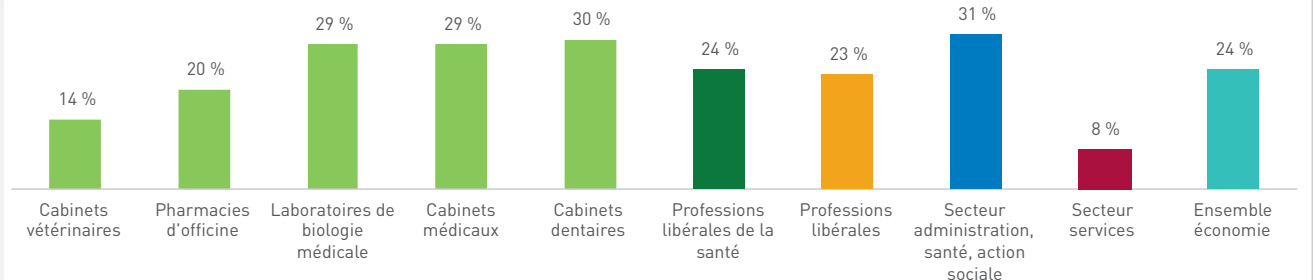
(Source : OMPL 2012, « Étude transverse sur la qualité de l'emploi dans les professions libérales »)

#### « Une moyenne d'âge plutôt élevée »

La structure d'âge des cabinets médicaux les rapproche

du secteur de l'administration, santé, action sociale et l'éloigne du secteur des services.

#### ► Part des salariés de 50 ans (2011)



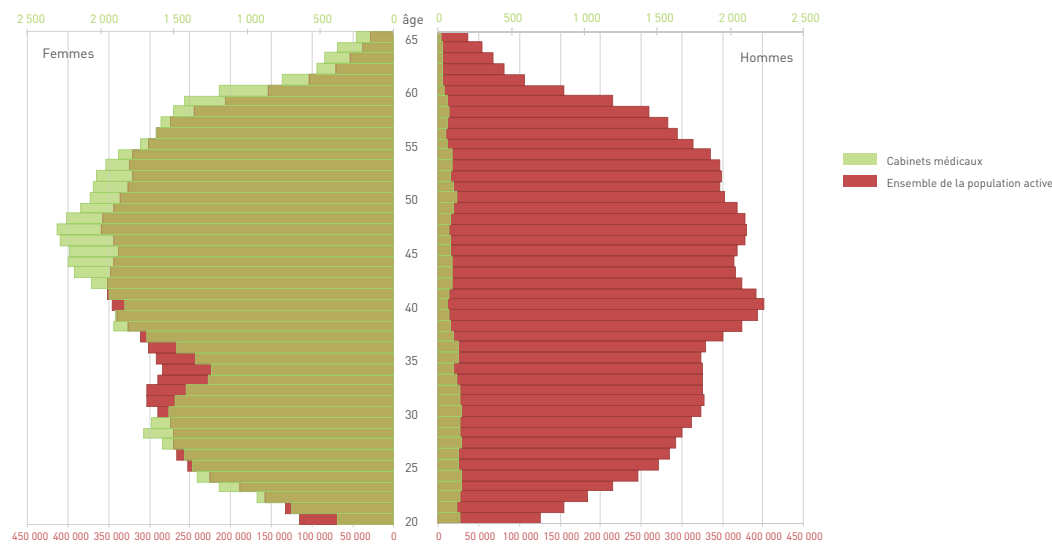
(Source : OMPL 2012, « Étude transverse sur la qualité de l'emploi dans les professions libérales »)

La branche des cabinets médicaux se signale par un âge moyen des salariés élevé au regard de l'ensemble de la population active française : 30 % des effectifs sont âgés de 50 ans ou plus, contre moins d'un quart dans la population salariée française.

Cette particularité est partagée avec les laboratoires de biologie médicale et les cabinets dentaires, les autres

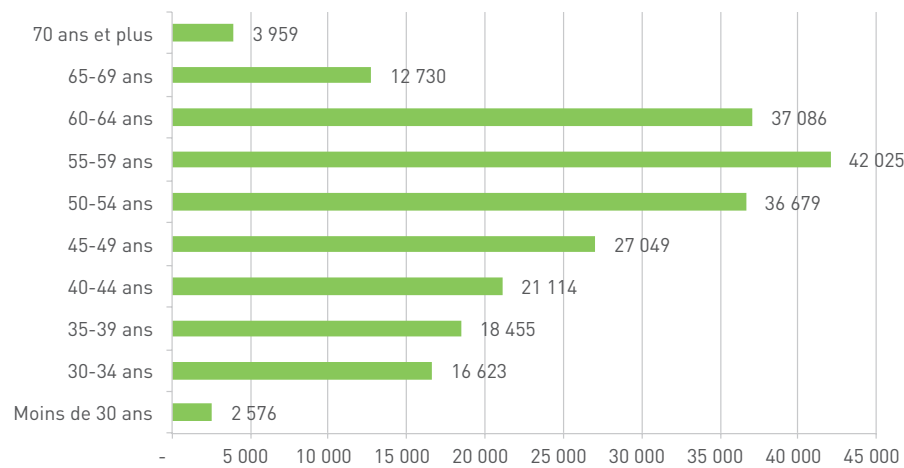
secteurs des professions libérales de santé étant plus jeunes que la moyenne française. Cette structure d'âge est également à rapprocher de celle des médecins employeurs. Les médecins libéraux affichent une pyramide des âges fortement vieillissante. En effet, 60 % sont âgés de 50 ans ou plus.

#### ► Pyramide des âges des salariés



(Source : DADS et enquête Emploi 2012)

#### ► Pyramide des âges des médecins libéraux en 2013



(Source : DREES 2013)

## Les caractéristiques des emplois

### « Majoritairement des emplois en CDI et à temps partiel »

Les entreprises proposent des CDI (contrat à durée indéterminée) (93 %) plus fréquemment que dans l'ensemble du secteur tertiaire (80 %, hors secteur public). Les CDD (contrat à durée déterminée) concernent surtout les débuts de carrière (20 % chez les moins de 30 ans).

Le temps partiel est répandu chez les femmes (40 % des salariés), mais aussi chez les hommes (35 %). Il atteint sa valeur maximale chez les plus âgés (près de 60 % des plus de 50 ans, contre 25 % au niveau national).

8 % des salariés de la branche peuvent être considérés en situation de sous-emploi (ils disent souhaiter et être disponibles pour travailler plus d'heures), ce qui se situe dans la moyenne de la population salariée (Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012).

### « Des emplois, en moyenne, davantage rémunérateurs pour les hommes »

La proportion de femmes est élevée dans les métiers administratifs ainsi que chez les infirmiers. Les hommes sont davantage présents sur les fonctions médico-techniques, les masseurs kinésithérapeutes, les agents de service. Ils occupent plus souvent des postes d'encadrement : 68 % des emplois masculins sont des postes d'encadrement, contre 17 % des emplois féminins.

Les hommes perçoivent une rémunération supérieure de 36 %, en moyenne, à celle des femmes (sources : DADS 2010 et enquête Emploi 2012), en raison de la nature des emplois occupés et du temps travaillé. Plus précisément, cet écart s'explique pour un tiers environ par une proportion plus élevée de femmes exerçant à temps partiel et pour un autre tiers par les différences structurelles des emplois occupés (métier, âge, région, taille des structures employeurs...). L'écart résiduel non expliqué par les caractéristiques des emplois est de 12 %, un résultat nettement supérieur aux constats réalisés dans d'autres branches professionnelles.

### « Secrétaire médical un métier très féminin et MER un métier plus masculin »

#### ■ Secrétaire médical

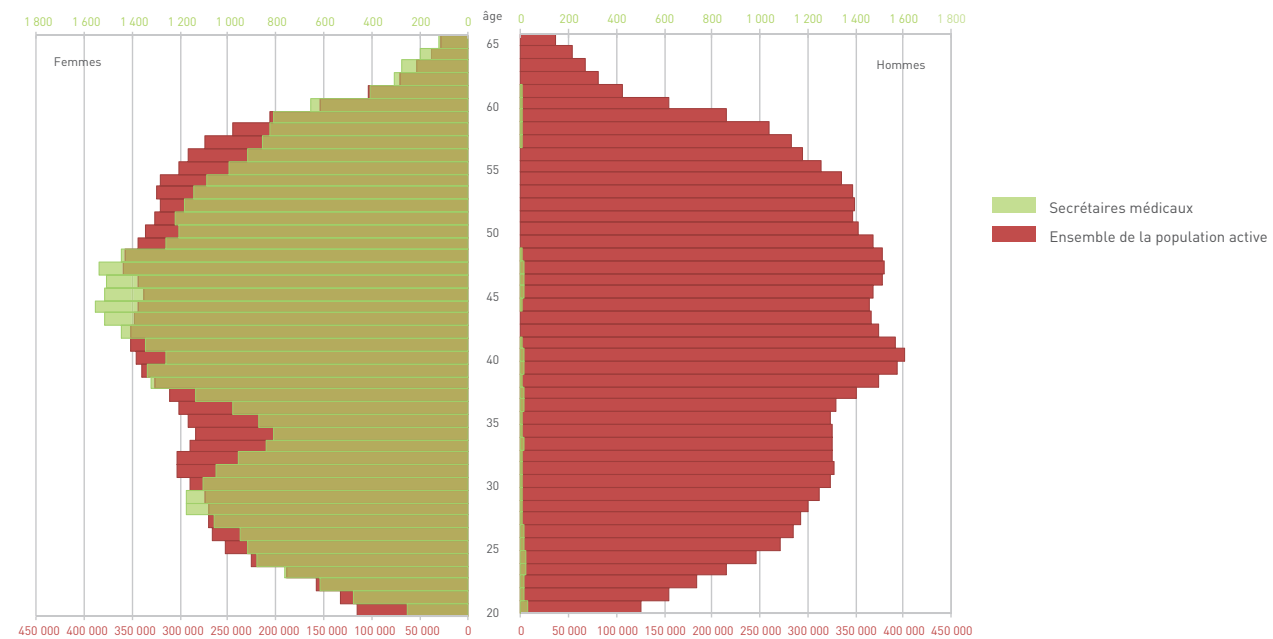
Une sécurité de l'emploi plus élevée que dans le reste du tertiaire :

- les profils, quasi exclusivement féminins, ont une moyenne d'âge légèrement supérieure à celle observée dans le secteur tertiaire ;
- la stabilité de l'emploi (part des CDI) est élevée ;
- le temps partiel est très répandu.

| Effectifs du métier                      | Secrétaire médical | Ensemble du tertiaire |
|--|--------------------|-----------------------|
| Nombre de salariés                       | 43 450             |                       |
| Poids dans la branche                    | 49 %               |                       |
| <b>Profil des emplois</b>                |                    |                       |
| Temps complet                            | 55 %               | 78 %                  |
| CDI                                      | 91 %               | 80 %                  |
| Horaires fixes                           | 85 %               | 68 %                  |
| Rémunération nette moyenne (temps plein) | 19 405 €           | 27 030 €              |

| Profil des salariés | Secrétaire médical | Ensemble du tertiaire |
|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Salariés femmes     | 99 %               | 55 %                  |
| Salariés < 30 ans   | 20 %               | 19 %                  |
| Salariés > 50 ans   | 29 %               | 27 %                  |
| Ancienneté moyenne  | 10,6 ans           | 11,1 ans              |

#### ► Pyramide des âges des secrétaires médicaux



(Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012)

#### ■ Manipulateur en électroradiologie médicale (MER)

Une grande stabilité dans l'emploi et une féminisation de la profession :

- les salariés bénéficient d'une proportion de CDI et d'un niveau de rémunération assez élevés au regard de la moyenne du secteur d'activité ;
- la pyramide des âges comparée entre les femmes et

les hommes montre une féminisation croissante de la profession : les emplois occupés par les jeunes le sont encore plus souvent par des femmes que dans les autres classes d'âge ;

- le travail à temps partiel est plutôt peu répandu comparativement à l'ensemble du domaine de la santé.

| Effectifs du métier   | Cabinets médicaux | Ensemble de la santé |
|-----------------------|-------------------|----------------------|
| Nombre de salariés    | 7 291             |                      |
| Poids dans la branche | 8 %               |                      |

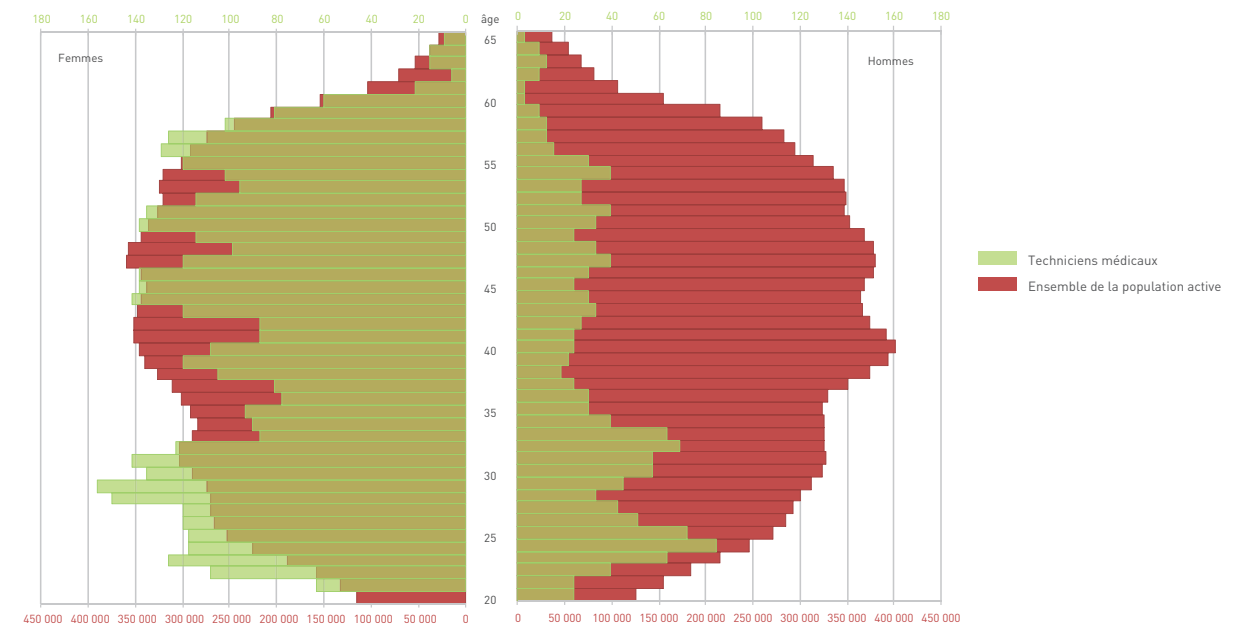
#### Profil des emplois

|  |          |          |
|--|----------|----------|
| Temps complet                            | 80 %     | 77 %     |
| CDI                                      | 99 %     | 77 %     |
| Horaires fixes                           | 52 %     | 50 %     |
| Rémunération nette moyenne (temps plein) | 27 908 € | 25 764 € |

#### Profil des salariés

|                    |          |          |
|--------------------|----------|----------|
| Salariés femmes    | 70 %     | 73 %     |
| Salariés < 30 ans  | 21 %     | 18 %     |
| Salariés > 50 ans  | 20 %     | 31 %     |
| Ancienneté moyenne | 14,6 ans | 13,7 ans |

#### ► Pyramide des âges des MER



(Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012)

« Fonctions demandées, profils recrutés  
et conditions d'emploi variables  
selon la taille du cabinet »

L'emploi des secrétaires médicaux dans les cabinets de petite taille est marqué par une importante sécurité et stabilité (fort taux de CDI, ancienneté longue, horaires fixes). Les grands cabinets, les cabinets ou les groupes de radiologie se distinguent par davantage de flexibilité : les CDD ou encore les horaires variables y sont plus répandus. Les MER, quant à eux, bénéficient de conditions d'emploi favorables quelles que soient la taille du cabinet et l'ancienneté dans le poste.

Les secrétaires travaillant dans les cabinets de grande taille sont en moyenne plus jeunes, disposent de formations initiales de meilleur niveau et plus spécialisées, que dans les cabinets de petite taille. Ils sont systématiquement diplômés a minima du bac, et de bac+3 ou plus pour près d'un quart d'entre eux ; plus de la moitié est titulaire du diplôme de secrétaire médical, contre 14 % dans les cabinets de petite taille.

À l'instar des secrétaires médicaux, les MER récemment arrivés sur le marché du travail possèdent un niveau de formation supérieur aux salariés plus anciens. Les cabinets de petite taille attirent les profils plus jeunes, alors que dans les cabinets de plus grande taille, la proportion de seniors et de salariés peu diplômés atteint des valeurs importantes.

Pour les secrétaires médicaux comme pour les MER, travailler dans des petites structures signifie davantage de polyvalence dans les fonctions occupées. Les secrétaires médicaux, dédiés à leur cœur de métier dans les grandes structures, peuvent prendre en charge des activités plus étendues dans les petites structures : gestion-comptabilité, relation avec les visiteurs médicaux...

Les MER employés dans les structures plus petites exercent plus fréquemment des activités d'étude-recherche et de secrétariat-gestion.

#### ■ Secrétaire médical

Les profils des salariés et les conditions d'emploi diffèrent en fonction de la taille du cabinet. Dans les cabinets de plus de 10 salariés (cabinets de radiologie ou de groupe) :

- ▶ les secrétaires sont en moyenne plus jeunes et bénéficient de rémunérations plus élevées ;
- ▶ dans le même temps, les conditions d'emploi sont marquées par davantage de flexibilité : les CDD ou encore les horaires variables sont plus répandus ;
- ▶ les secrétaires sont systématiquement diplômés au moins du bac, et d'un diplôme bac+3 pour près d'un quart d'entre elles ;
- ▶ plus de la moitié est titulaire du diplôme de secrétaire médical, contre 14 % dans les cabinets de petite taille.

| Effectifs du métier                      | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| Part de salariés                         | 83 %                             | 17 %                            |
| <b>Profil des emplois</b>                |                                  |                                 |
| Temps complet                            | 53 %                             | 52 %                            |
| CDI                                      | 88 %                             | 91 %                            |
| Horaires fixes                           | 89 %                             | 67 %                            |
| Rémunération nette moyenne (temps plein) | 19 355 €                         | 19 722 €                        |

| Profil des salariés                   | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Salariés femmes                       | 99 %                             | 99 %                            |
| Salariés < 30 ans                     | 3 %                              | 23 %                            |
| Salariés > 50 ans                     | 32 %                             | 14 %                            |
| Ancienneté moyenne                    | 12,8 ans                         | 9,6 ans                         |
| <b>Principales activités exercées</b> |                                  |                                 |
| Accueil, saisie, secrétariat          | 87 %                             | 100 %                           |
| Gestion, comptabilité                 | 8 %                              | 0 %                             |
| <b>Formation initiale</b>             |                                  |                                 |
| Bac+3 ou plus                         | 0 %                              | 23 %                            |
| Bac+2                                 | 10 %                             | 16 %                            |
| Bac                                   | 53 %                             | 58 %                            |
| Inférieur au bac                      | 30 %                             | 3 %                             |
| <b>Niveau de diplôme</b>              |                                  |                                 |
| Secrétariat, bureautique              | 50 %                             | 3 %                             |
| Secrétaire médical                    | 14 %                             | 58 %                            |

(Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012)

#### ■ Manipulateur en électroradiologie médicale (MER)

Le niveau de qualification s'élève avec l'âge :

- ▶ dans les petits cabinets (moins de 10 salariés), les profils sont plus féminins et plus jeunes. Le niveau de formation initiale y est plus élevé et les tâches, plus diversifiées ;

- ▶ dans les cabinets de plus grande taille, la proportion de seniors et de peu diplômés atteint des valeurs importantes.

| Profil des emplois                       | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| Temps complet                            | 64 %                             | 87 %                            |
| CDI                                      | 93 %                             | 95 %                            |
| Horaires fixes                           | 45 %                             | 50 %                            |
| Rémunération nette moyenne (temps plein) | 27 826 €                         | 27 928 €                        |

| Profil des salariés | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|---------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Salariés femmes     | 81 %                             | 63 %                            |
| Salariés < 30 ans   | 14 %                             | 17 %                            |
| Salariés > 50 ans   | 19 %                             | 43 %                            |
| Ancienneté moyenne  | 13,6 ans                         | 16,3 ans                        |

| Principales activités exercées | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Soin aux personnes             | 60 %                             | 60 %                            |
| Recherche, méthodes            | 13 %                             | 0 %                             |
| Secrétariat, gestion           | 3 %                              | 0 %                             |

| Niveau de diplôme | Cabinets de moins de 10 salariés | Cabinets de plus de 10 salariés |
|-------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Bac+3 ou plus     | 11 %                             | 8 %                             |
| Bac+2             | 78 %                             | 58 %                            |
| Bac               | 9 %                              | 14 %                            |
| Inférieur au bac  | 2 %                              | 19 %                            |

[Source : traitements Quadrat-Études sur données enquête Emploi 2012]

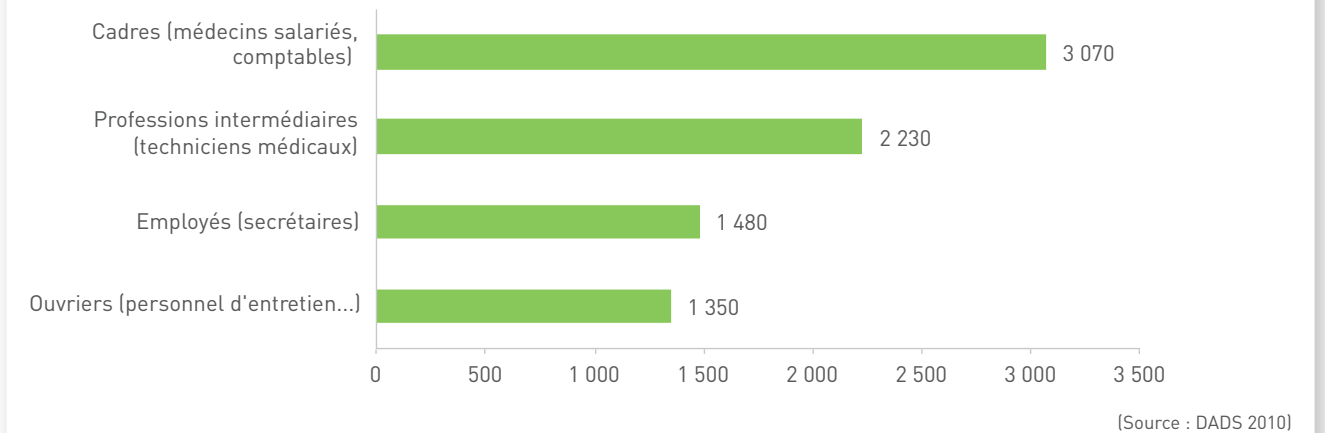
## La rémunération et ses déterminants

### « Des rémunérations fortement impactées par les catégories socioprofessionnelles »

La rémunération annuelle nette moyenne, mesurée au sens de la DADS<sup>1</sup>, s'élevait à 22 360 € en 2010<sup>2</sup>.

Les catégories socioprofessionnelles structurent fortement les rémunérations. En effet, l'analyse statistique montre que cette variable explique plus de la moitié de la variance des rémunérations.

#### ► Salaire mensuel net moyen selon la catégorie socioprofessionnelle



Les rémunérations moyennes, calculées selon les métiers, présentent de fortes différences.

Ce constat est confirmé par l'analyse des rémunérations au niveau des principaux métiers représentés dans la branche, en effet :

- chez les secrétaires médicaux, la rémunération annuelle nette moyenne s'élevait à 19 405 € en 2010 selon les DADS. L'analyse des salaires d'un échantillon de 3 300 secrétaires ayant bénéficié d'une formation

en 2012 financée par Actalians conduit à un résultat très proche (18 950 €), soit 1 580 € mensuels ;

- s'agissant des techniciens médicaux (principalement des MER), la rémunération annuelle nette moyenne s'élevait à 27 908 € en 2010 selon les DADS. Le calcul réalisé à partir d'un échantillon de 2 700 manipulateurs radio ayant suivi une formation en 2012 conduit à une moyenne de 27 663 €, soit 2 305 € mensuels.

<sup>1</sup> Nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution de la réduction à la dette sociale) incluant également les indemnités nettes -, et calculée pour l'ensemble des salariés de la branche des cabinets médicaux à temps plein.

<sup>2</sup> Les fichiers des DADS au 1/12<sup>e</sup> présentent les données de rémunérations individuelles annuelles en 23 classes d'une amplitude de 2 000 €. Les calculs sont menés sur les centres de classes.



## ► Rémunération annuelle nette moyenne pour les salariés à temps plein

|  | Rémunération nette moyenne<br>DADS 2010 | Salaire annualisé des salariés formés(*)<br>Actalians 2012 |
|--|---|--|
| Techniciens médicaux                                 | 27 908 €                                | 27 663 €   |
| Secrétaires  | 19 405 €                                | 18 950 €   |
| Ensemble des salariés de la branche,<br>tous métiers | 22 360 €                                |  |

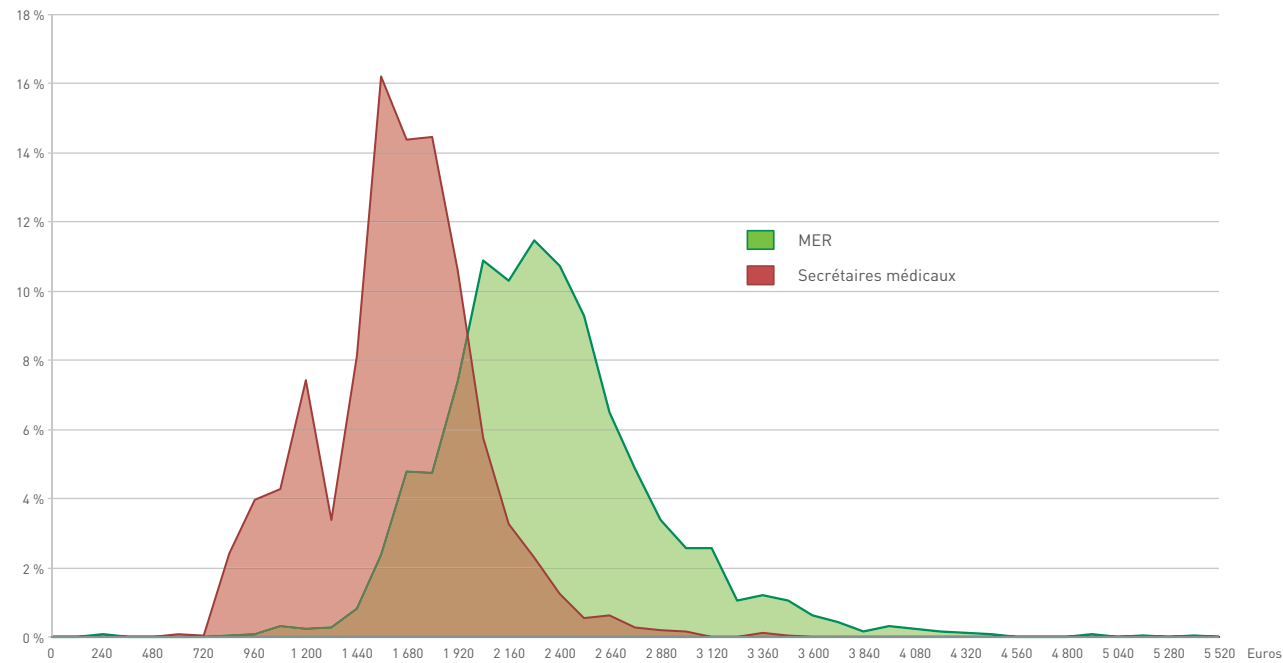
(Sources : DADS, 2010 sur la base de l'ensemble des salariés à temps plein, hors contrats aidés et apprentis, et Actalians/OPCA PL, 2012, pour l'ensemble des salariés à temps plein ayant suivi une formation en 2012[\*])

La dispersion des rémunérations est en revanche plutôt limitée au sein de chaque métier :

- une analyse menée sur l'échantillon disponible montre que les salaires perçus par les secrétaires médicaux sont assez concentrés autour de la moyenne (1 580 €) ;

- dans l'échantillon de MER, la dispersion des salaires apparaît légèrement plus élevée, un quart des effectifs à temps plein percevaient un salaire supérieur à la moyenne (2 546 €).

## ► Distribution des salaires des secrétaires médicaux et des MER



(Source : traitements Quadrat-Études sur données Actalians/OPCA PL 2012)

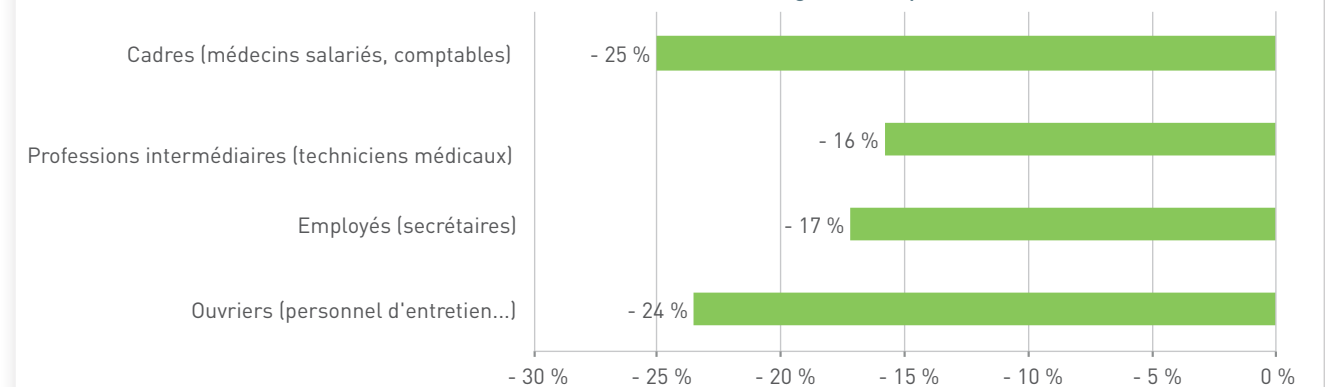
## « L'écart salarial entre femmes et hommes important »

Les analyses précédentes ont montré un impact fort du métier exercé sur le niveau de rémunération. Le genre a également un effet important sur la rémunération : l'écart global entre le salaire moyen des femmes et celui

des hommes (mesuré sur l'ensemble des salariés de la branche dans les DADS) s'élève à - 36 %.

L'écart salarial constaté entre femmes et hommes varie au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle. Il atteint les valeurs les plus élevées dans les catégories extrêmes (ouvriers et cadres). Les catégories intermédiaires affichent des écarts femmes-hommes plus restreints.

## ► Écart salarial constaté entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle

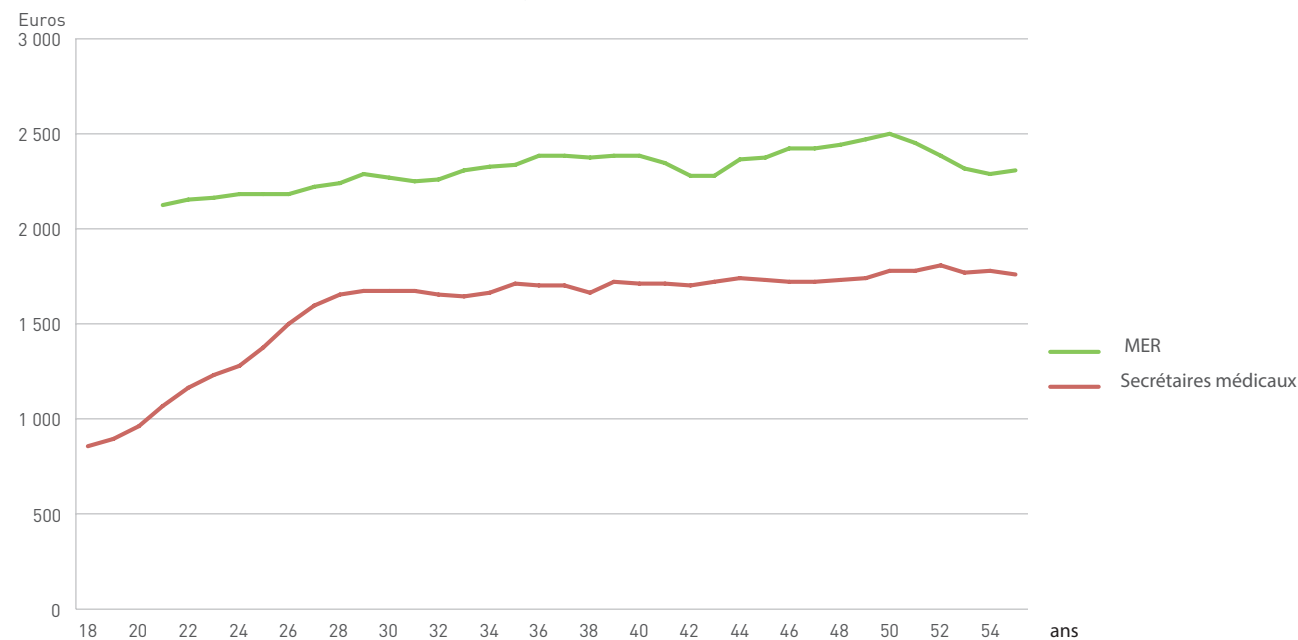


Clé de lecture : les femmes cadres ont en moyenne un salaire inférieur de 25 % aux hommes cadres.

Enfin, le niveau des salaires moyens selon l'âge des personnels fournit quelques éléments d'évaluation des différentiels salariaux pour les deux principaux métiers de la branche. Cette analyse montre que le salaire moyen des MER de 50 ans est en moyenne d'environ 9 % supérieur à celui de leurs homologues de 30 ans. Cet écart est de 6 % pour les secrétaires médicaux.

Cet examen graphique ne peut toutefois pas s'interpréter comme l'estimation d'une trajectoire salariale individuelle car elle repose sur la comparaison de cohortes différentes susceptibles de présenter des caractéristiques distinctes (diplômes...).

#### ► Évolution du salaire moyen en fonction de l'âge



[Source : traitements Quadrat-Études sur données Actalians/OPCA PL 2012]

## Les pratiques de formation

### « Effort de formation, globalement faible »

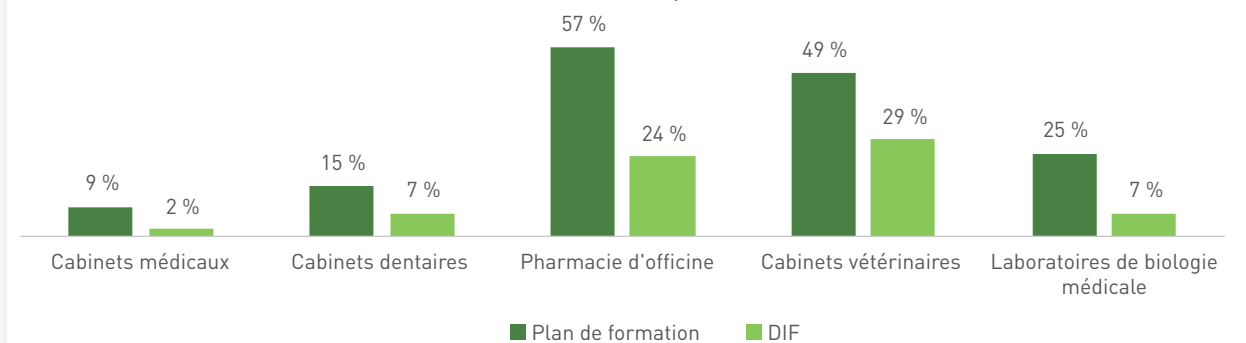
Dans la branche des cabinets médicaux, le plan de formation a été utilisé par 6 % des entreprises au cours des trois années considérées (2010, 2011, 2012), et moins de 9 % des salariés en ont bénéficié en 2011.

Parmi les secteurs d'activité des professions libérales de la santé, la branche des cabinets médicaux est celle qui

utilise le moins le plan de formation pour ses salariés. Ces derniers mobilisent également rarement leur DIF (droit individuel à la formation) : les personnes ayant utilisé leur DIF représentent seulement 2 % des salariés.

Par ailleurs, une centaine de salariés est en apprentissage dans la branche, ce qui représente 0,1 % des effectifs contre 2,2 % dans la population générale.

### ► Taux d'accès des salariés à la formation continue dans les professions libérales de santé (2011)

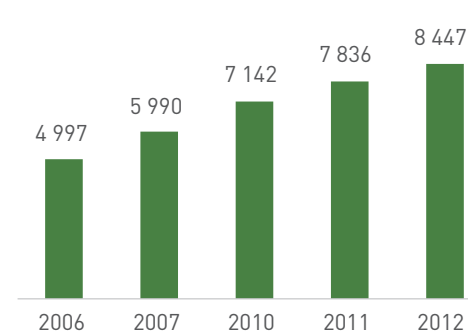


[Source : OMPL, 2012, « Étude transverse sur la qualité de l'emploi dans les professions libérales »]

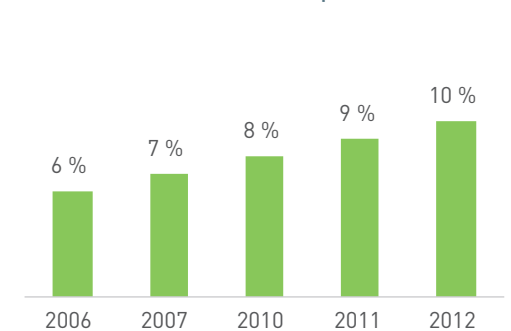
Le nombre de formations suivies par les salariés et financées par Actalians a augmenté régulièrement et significativement au cours des six dernières années. Le taux brut

de départs annuels en formation (ratio entre le nombre de formations suivies et le nombre de salariés) a progressé, passant de 6 % en 2006 à 10 % en 2012.

### ► Évolution du nombre de salariés formés



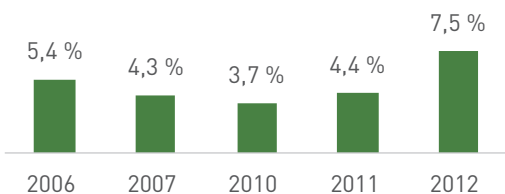
### ► Évolution du taux de départs en formation



[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

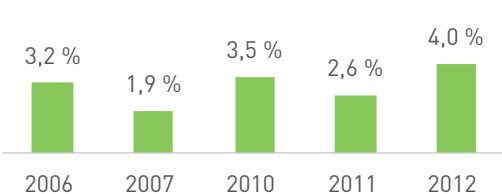
Le poids des formations diplômantes a récemment progressé après plusieurs années de baisse. Il s'élève à 7,5 % en 2012.

#### ► Évolution du taux de formations diplômantes



La proportion des cadres, parmi les formés, varie sur la période. Elle atteint sa valeur maximale en 2012 (4 %).

#### ► Évolution du taux d'accès à la formation des cadres



[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

#### « L'essentiel des formations est réalisé au sein des cabinets d'au moins 10 salariés »

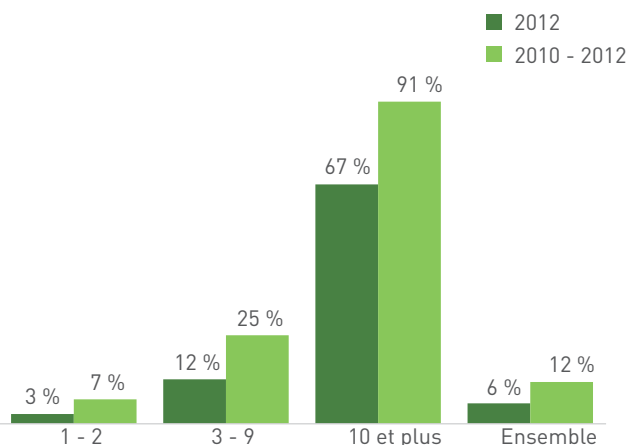
Les moyennes cachent des efforts très disparates en fonction de la taille des cabinets : un quart des entreprises formatrices emploient 10 salariés ou plus, alors que cette strate représente 2 % des entreprises de la branche.

Ainsi, les départs de formation sont réalisés majoritaire-

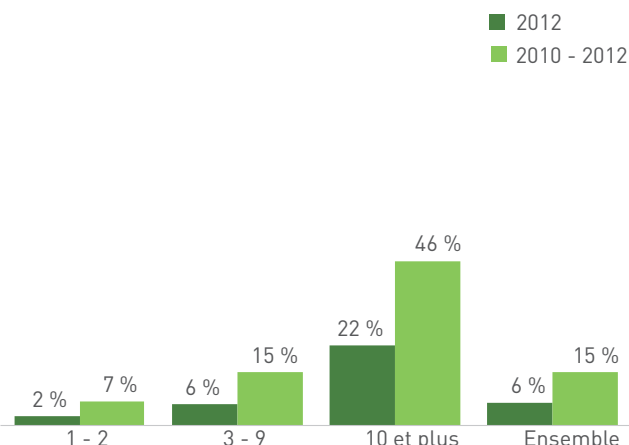
ment dans les cabinets de plus grande taille. Près des trois quarts des entreprises de 10 salariés ou plus envoient au moins un salarié en formation chaque année. Elles ne sont que 3 % parmi les cabinets de un à deux salariés.

Par rapport à 2010, l'effort de formation (part des entreprises formatrices) s'est accru dans les cabinets de plus de 10 salariés et est resté stable dans les cabinets plus petits.

#### ► Taux d'entreprise formatrices en fonction de la taille des cabinets



#### ► Taux d'accès des salariés à la formation en fonction de la taille du cabinet



[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

#### « Accès à la formation inégal selon le métier »

Les taux d'accès à la formation financée par Actalians sont très hétérogènes selon le métier et la taille du cabinet.

Chez les secrétaires, les formations continues sont rares : 15,3 % sont partis en formation au cours des trois dernières années (formations financées par Actalians). Il faut noter

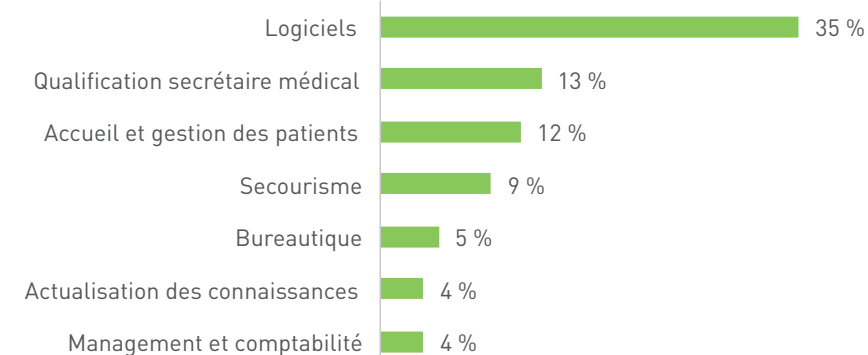
que les départs en formation sont difficiles à organiser lorsque (cas fréquent) le cabinet ne compte qu'un seul poste de travail.

Les formations suivies accompagnent un changement de logiciel ou visent à adapter les compétences du salarié à son poste de travail. Les connaissances de base du métier font l'objet d'environ une formation sur cinq. Le troisième thème de formation porte sur la gestion de la relation avec les patients ou du rythme de travail.

Les MER sont régulièrement formés aux techniques et aux normes relatives à leurs activités conformément aux

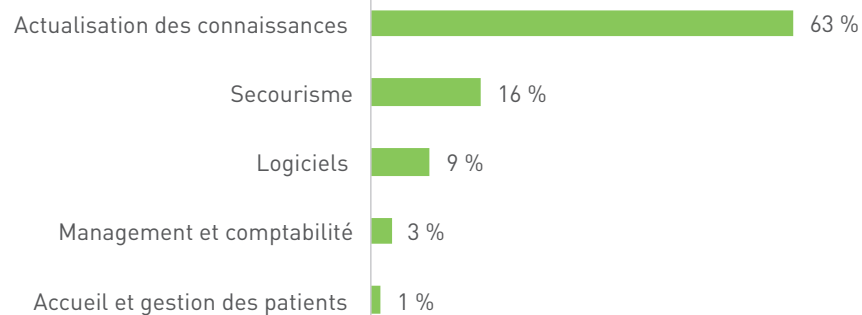
obligations réglementaires : près des deux tiers des formations suivies portent sur l'actualisation des connaissances, principalement dans le domaine de la radioprotection. Les formations non techniques (par exemple, le management ou la relation avec les patients) occupent une place marginale dans les stages suivis. Du fait de ces obligations réglementaires, et grâce à des équipes généralement étoffées, le taux d'accès à la formation est particulièrement élevé pour ce métier : près des deux tiers des effectifs au cours des trois dernières années.

#### ► Formations suivies par les secrétaires médicaux



Part des salariés formés au cours des trois dernières années : 15,3 %

#### ► Formations suivies par les MER



Part des salariés formés au cours des trois dernières années : 63,4 %

[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

#### « Les salariés les plus jeunes principaux bénéficiaires de formation »

Les moins de 30 ans constituent la tranche d'âge accédant le plus fréquemment en formation. Au cours des trois dernières années :

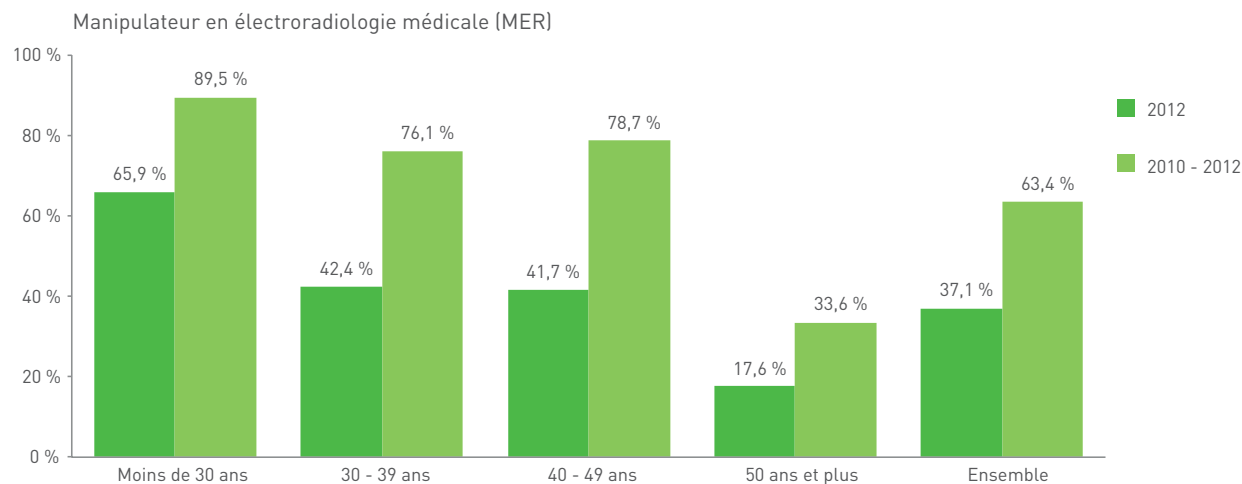
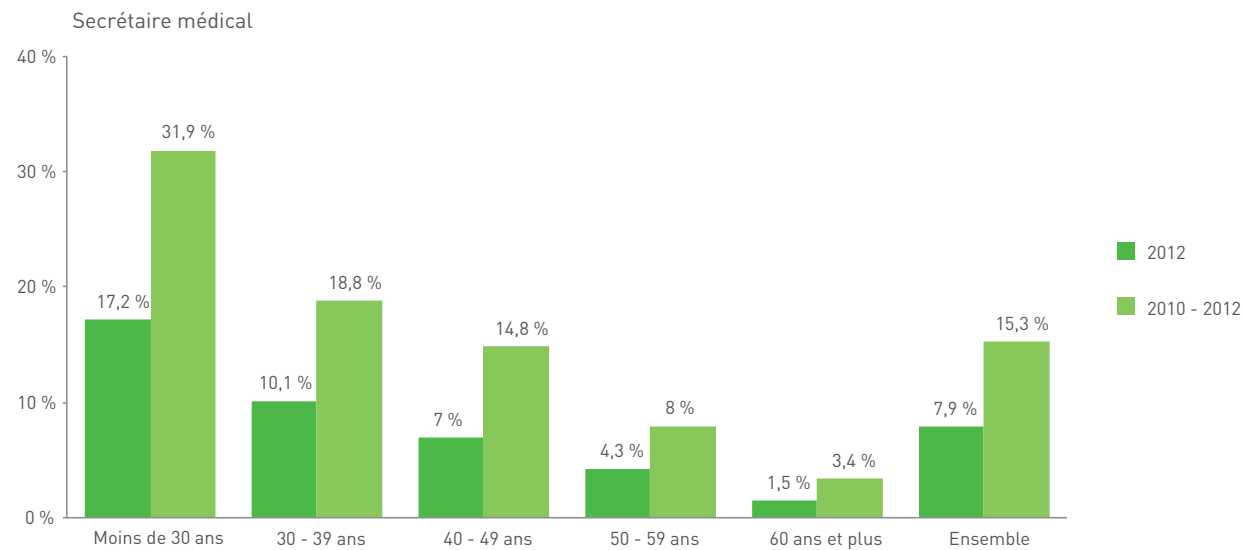
► 32 % des secrétaires médicaux de cette classe d'âge sont partis en formation ;

► chez les MER, la proportion atteint près de 90 %. Dans la seule année 2012, 66 % des effectifs de cette

tranche d'âge sont concernés. Ce taux élevé peut refléter un besoin de formation complémentaire lors de la prise de poste, traduisant soit des pratiques professionnelles très spécifiques à l'entreprise, soit,

éventuellement, un écart entre les compétences acquises en formation initiale et les demandes des employeurs.

#### ► Taux d'accès à la formation de deux principaux métiers de la branche selon l'âge



[Source : Actalians/OPCA PL 2012]

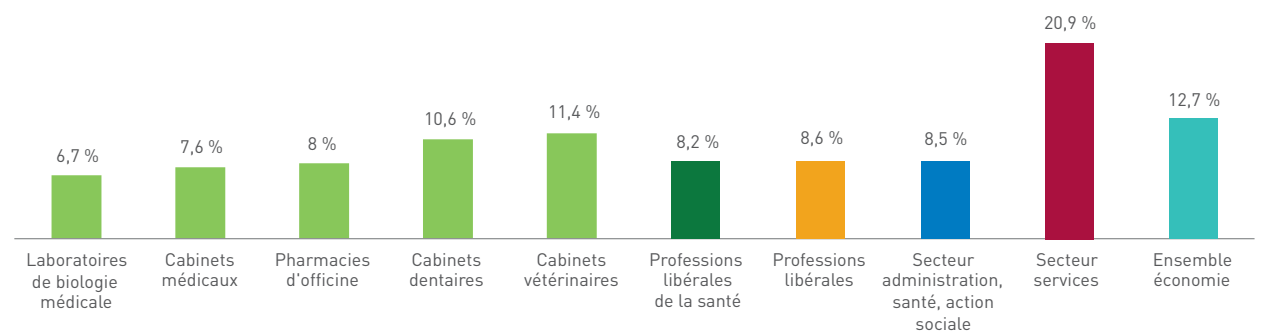
## Le chômage dans la branche

### « Un faible niveau de chômage mais des jeunes particulièrement exposés »

Les salariés de la branche connaissent moins souvent le chômage que la population active générale et les domaines d'activité proches. En 2010, le taux de chômage annuel global dans la branche est estimé à 7,6 %, bien inférieur

à celui de l'ensemble de l'économie (12,7 %) et du secteur des services (20,9 %) et légèrement en dessous de celui du domaine de l'administration publique, santé et action sociale (8,5 %). Avec les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux enregistrent le plus faible taux parmi les professions libérales de la santé (8,5 % en moyenne).

#### ► Taux de chômage annuel des salariés des professions libérales (2010)

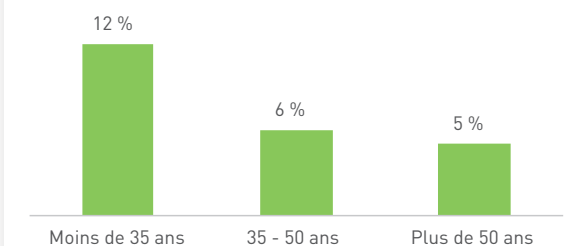


[Source : OMPL, 2013, « Étude transverse sur le chômage des salariés des professions libérales »]

La structure d'âge des demandeurs d'emploi fait des professions libérales un domaine d'activité qui expose particulièrement les salariés les moins expérimentés à des périodes de chômage. Dans les professions libérales de la santé, le taux de chômage annuel atteint 12 % chez les moins de 35 ans tandis qu'il est inférieur à 6 % dans les classes d'âge supérieures. Ce taux est corrélé au type de contrat de travail : les salariés entrants sur le marché du travail sont plus souvent employés en CDD.

Par ailleurs, les secrétaires représentent, transversalement aux professions libérales de la santé, l'un des métiers les plus concernés par le chômage : 9,8 % de taux de chômage annuel.

#### ► Taux de chômage annuel des salariés des professions libérales de santé (2010)



[Source : OMPL, 2013, « Étude transverse sur le chômage des salariés des professions libérales »]

## Lexique

ACOSS : Agence centrale des organismes de Sécurité sociale

Actalians : Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales, de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CPNEFP : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle

DADS : Déclaration annuelle des données sociales

Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques

DIF : Droit individuel à la formation

DTS : Diplôme de technicien supérieur

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

MER : Manipulateur en électroradiologie médicale

NAF : Nomenclature d'activités française

OMPL : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé



# L'OMPL, un outil paritaire au service des professions libérales et des salariés

L'OMPL a été créé par l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et les cinq syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) par accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Il regroupe 13 branches professionnelles, totalisant 50% des entreprises libérales et 24% de l'emploi salarié du secteur libéral, réparties en trois secteurs d'activité :

- **la santé** (cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques et cabinets vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, pharmacies d'officine) ;
- **le cadre de vie-technique** (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, entreprises d'architecture, cabinets et entreprises d'experts en automobile) ;
- **le juridique** (études d'administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, études d'huissiers de justice).

## SES MISSIONS

- Dresser un état général de l'emploi et des qualifications dans les entreprises libérales.
- Réaliser des études prospectives sur l'évolution des entreprises, de l'emploi et des qualifications à court et moyen terme.
- Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP sur les questions emploi-formation.
- Organiser des journées de rencontre / débat en lien avec les problématiques d'emploi et de qualification dans les entreprises libérales.

## SON FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une association loi 1901 administrée par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

En savoir plus sur l'OMPL : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr)



**OMPL**  
Observatoire des Métiers  
dans les Professions Libérales

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales  
4, rue du Colonel Driant - 75046 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 53 00 86 64 - Fax : 01 53 00 78 00 - [ompl@dactalians.fr](mailto:ompl@dactalians.fr)